



Loi sur la lutte contre le travail forcé et
le travail des enfants dans les chaînes
d'approvisionnement

Rapport annuel 2024

Table des matières

- Introduction 3
- Mesures prises pour prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou travail des enfants 3
- Structure, activités et chaîne d’approvisionnement 3
- Politiques et processus de diligence raisonnable 4
- Risques relatifs au recours au travail forcé ou au travail des enfants 5
- Mesures de remédiation 5
- Remédiation en cas de perte de revenus 6
- Formation 6
- Évaluation de l’efficacité 6

Introduction

Le présent rapport porte sur la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 (l'« Exercice 2024 ») de la Banque de développement du Canada (« BDC ») et BDC Capital Inc., une filiale en propriété exclusive de BDC. Il a été préparé conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « Loi »). Il décrit les mesures prises par BDC pour prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités et sa chaîne d'approvisionnement. Aux fins du présent rapport, le terme « BDC » désigne également BDC Capital Inc.

Mesures prises pour prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou travail des enfants

Au cours de l'Exercice 2024, BDC a adopté un cadre de développement durable qui améliore l'intégration de considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans ses processus d'approvisionnement. En outre, BDC a commencé l'analyse de ses processus actuels afin de trouver des moyens de prévenir et atténuer le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement. BDC a pris les mesures suivantes :

- Examen des achats de sa chaîne d'approvisionnement afin de déterminer quelles marchandises sont visées par la Loi;
- Inclusion d'une clause relative au travail forcé ou au travail des enfants dans les bons de commande de BDC pour l'achat de biens et/ou de services.

Structure, activités et chaîne d'approvisionnement

Structure

BDC est une société d'État créée par une loi du Parlement le 20 décembre 1974, sous la dénomination de Banque fédérale de développement, et a été maintenue sous sa dénomination actuelle jusqu'à l'adoption de la *Loi sur la Banque de développement du Canada* le 13 juillet 1995.

BDC appartient entièrement au gouvernement du Canada. BDC est à toutes fins mandataires de Sa Majesté le Roi du chef du Canada.

BDC a pour mandat de soutenir l'établissement et le développement des entreprises au Canada, avec une attention particulière aux petites et moyennes entreprises. Pour remplir son mandat, BDC offre un éventail de prêts complémentaires, d'investissements par l'entremise de BDC Capital Inc. et de services-conseils.

BDC emploie environ 2 900 personnes partout au Canada et son siège social est situé à Montréal, au Québec.

La présidente de BDC est sa cheffe de la direction et a comme fonction d'orienter et de gérer les activités et les affaires de BDC au nom du conseil d'administration. La présidente a également le pouvoir d'agir dans les domaines que la *Loi sur la Banque de développement du Canada* ou des règlements administratifs ou des résolutions ne réservent pas expressément au conseil d'administration ou à un comité du conseil.

Activités

BDC achète des biens directement auprès de fournisseuses et fournisseurs, comme le précise la section ci-dessous portant sur la chaîne d'approvisionnement. BDC ne produit pas ni ne distribue pas de biens au Canada ou ailleurs.

Chaîne d'approvisionnement

Les dépenses d'approvisionnement de BDC pour l'Exercice 2024 se répartissent comme suit :

- 60 % des dépenses sont consacrés aux ressources d'appoint, aux services professionnels et aux dépenses administratives;
- 30 % des dépenses sont consacrés aux technologies telles que les solutions infonuagiques, le matériel informatique, les télécommunications et l'informatique de réseau;
- 10 % des dépenses sont consacrés à l'ameublement, aux fournitures de bureau et aux articles promotionnels.

BDC négocie des contrats directement avec des fournisseuses et des fournisseurs basés au Canada (96 %), aux États-Unis (3 %) et, dans une faible proportion, en Europe (environ 1 %).

Politiques et processus de diligence raisonnable

Politiques et processus

La chaîne d'approvisionnement de BDC est régie par un cadre de gouvernance en matière d'approvisionnement approuvé par la présidente et cheffe de la direction et le conseil d'administration de BDC. Le service de l'approvisionnement est responsable des achats comportant toute forme de risque pour BDC et il supervise ces derniers. Le service de gestion de l'immobilier et des établissements est responsable de l'approvisionnement pour les travaux de construction ou de réparation des bureaux de BDC et il veille au respect des lignes directrices internes établies par le cadre de gouvernance en matière d'approvisionnement.

La conduite responsable des affaires est intégrée au cadre de gouvernance en matière d'approvisionnement de BDC, comme suit.

Cadre de gouvernance	Portée	Définition
Code d'éthique (le « Code »)	Le Code établit les attentes de BDC à l'égard de son personnel, de ses ressources d'appoint et de ses fournisseuses et fournisseurs afin que soient maintenues les normes éthiques les plus élevées.	Le Code assure le respect des normes (politiques, directives, procédures) de BDC. En tant que société d'État, BDC adhère aux valeurs énoncées dans le Code de valeurs et d'éthique du secteur public, qui intègre le respect de la dignité humaine et de la valeur de chaque personne.
Politique relative à l'approvisionnement	La politique établit les principes fondamentaux et l'ensemble des activités qui régissent l'acquisition de biens et de services, y compris l'identification et la sélection de fournisseuses et fournisseurs, l'établissement de conditions commerciales, la négociation de contrats et l'achat.	Les principes fondamentaux comprennent une exigence selon laquelle l'approvisionnement doit être mené d'une manière qui « tient compte des facteurs économiques, sociaux et environnementaux – par exemple : normes internationales en matière de droits de la personne et objectif de BDC visant à gérer son incidence sur l'environnement ».

Cadre de gouvernance en matière d'approvisionnement

Le cadre décrit les principes fondamentaux et l'ensemble des activités qui régissent l'acquisition de biens et de services, y compris les activités de gouvernance et la gestion des risques liés aux tiers.

Les processus de gouvernance de BDC comprennent des évaluations de la gestion des risques liés aux tiers, des risques juridiques, des risques liés à la conformité, des risques informatiques, des risques opérationnels, des risques liés au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes (« LBA/FAT ») et des risques de fraude.

Diligence raisonnable

BDC respecte des principes et des pratiques solides en matière d'approvisionnement en biens et services et d'octroi de contrats et de gestion des fournisseuses et fournisseurs externes, notamment en effectuant une diligence raisonnable et une évaluation des risques liés à ses relations avec les fournisseuses et fournisseurs. Voici les types de contrôles préalables validés :

- Enregistrement auprès des autorités fiscales
- Situation relativement à la lutte contre la LBA et le FAT et les sanctions à cet égard, ainsi que situation en matière de « Connaître son fournisseur »
- Conflits d'intérêts
- Risques d'entreprise
- Enregistrement des entreprises auprès des autorités provinciales et fédérales
- Confirmation de la viabilité financière
- Couverture d'assurance minimale
- Réclamations juridiques
- Registres de non-admissibilité de portée fédérale, provinciale ou municipale

Risques relatifs au recours au travail forcé ou au travail des enfants

BDC a commencé à identifier les risques relatifs au recours au travail forcé ou au travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement. Tout en reconnaissant que cette évaluation peut être affinée, BDC en est venue à la conclusion initiale que les risques relatifs au recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités et sa chaîne d'approvisionnement sont relativement faibles, compte tenu ses catégories de dépenses d'approvisionnement et du fait que ses fournisseuses et fournisseurs directs sont pour la plupart basés au Canada et aux États-Unis.

Consciente que des risques inhérents et résiduels peuvent exister à d'autres niveaux dans sa chaîne d'approvisionnement, BDC cherche continuellement à améliorer ses procédures internes de diligence raisonnable afin de tenir compte de l'environnement de risque actuel qui est complexe et en constante évolution.

Mesures de remédiation

Comme aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants n'a été identifié, BDC n'a pris aucune mesure de remédiation.

Remédiation en cas de perte de revenus

Comme aucune mesure n'a été prise pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans les activités et la chaîne d'approvisionnement de BDC, celle-ci n'a pris aucune mesure de remédiation pour compenser une perte de revenus.

Formation

BDC n'a pas proposé de formation à son personnel sur le thème du travail forcé ou du travail des enfants au cours de l'Exercice 2024. Toutefois, conformément à son engagement en matière de développement durable, BDC a lancé une nouvelle formation intitulée « Le développement durable à BDC » à l'intention de l'ensemble de ses employées et employés, ce qui leur a permis d'acquérir des connaissances de base sur le développement durable et les mesures prises par BDC à l'appui de ses objectifs en la matière.

Évaluation de l'efficacité

Comme précédemment indiqué dans la section pertinente, les risques de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans les activités et la chaîne d'approvisionnement de BDC sont relativement faibles. Au cours de l'Exercice 2024, BDC n'avait pas de politiques ou de procédures en place pour évaluer expressément l'efficacité avec laquelle elle s'assure qu'il n'y a pas de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités et sa chaîne d'approvisionnement.



 BDC

 BDC

 BDC_ca

 BDC_ca

bdc.ca

1-888-INFO-BDC